

168. LETTRE

A Parégorius prêtre pour l'avertir de renvoyer une femme qui demeurait avec lui.

Ce prêtre âgé de soixante-dix ans retenait chez lui une fille saint Basile lui écrit, pour l'obliger à la renvoyer, comme il est ordonné par les canons du concile de Nicée. Il proteste qu'il demeurera suspens de son ministère, jusqu'à ce qu'il ait chassé cette fille que s'il s'obstine à la garder, et qu'il s'ingère à faire ses fonctions, il sera excommuniés et que ceux qui le recevront, le feront aussi.

J'ai y lu vos lettres avec beaucoup de tranquillité et de douceur, et j'ai admiré que pouvant faire si aisément votre apologie par vos œuvres, vous vous obstinez à faire les choses dont on vous a repris, et vous prétendez remédier par de longs discours à des maux qui sont sans remède. Je ne suis pas le premier, ni le seul qui ai déclaré que les femmes ne devaient point demeurer avec les hommes. Lisez le canon que les pères du concile de Nicée ont fait. Il défend expressément aux ecclésiastiques d'avoir des femmes étrangères chez eux. La gloire du célibat consiste dans la privation du commerce des femmes. Si l'on se contente des apparences du célibat; et si l'on se permet de faire ce que font les gens mariés, l'honneur de la virginité consistera dans un vain titre, et l'on jouira effectivement des plaisirs défendus. Vous pouviez d'autant plus aisément acquiescer à mes remontrances, que vous ne sentez plus les mouvements de la chair à ce que vous dites : effectivement je n'ai nulle peine à me persuader que ce ne soit point par passion qu'un vieillard de 70 ans retienne une femme après de soi. Je n'ai rien déterminé sur cette affaire, dans la pensée que vous aviez fait quelque chose contre la bienséance; mais c'est parce que l'Apôtre nous apprend, qu'il ne faut point tendre des pièges à nos frères, ni leur être une occasion de scandale. Je sais encore qu'il arrive souvent que ce qui réussit bien aux uns, devient aux autres une occasion de péché. Voilà pourquoi me réglant sur les constitutions des saints pères, je vous ai ordonné de vous séparer de cette femme. Pourquoi accusez-vous notre corévêque, et faites-vous mention d'une ancienne querelle ? Il me semble même que vous me reprochiez trop de facilité pour les délateurs, au lieu de vous condamner vous-même, pour le refus que vous avez fait de rompre tout commerce avec cette femme ? Bannissez-la donc de votre maison, et mettez-là dans un couvent; qu'elle vive parmi les vierges, et travaillez avec les hommes de peur que le Nom de Dieu ne soit blasphémé à cause de vous. Jusqu'à ce que vous ayez fait ce que je dis, quelque raison que vous m'apportiez dans vos lettres, vous ne gagnerez rien; vous mourrez dans votre paresse, et vous en rendrez compte à Dieu. Si vous vous ingérez aux fonctions sacerdotales, sans vous corriger, vous serez anathème à tout le peuple, et ceux qui vous recevront seront excommuniés de toute l'Eglise.